

# COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE

## *Le développement durable de la forêt*

Mémoire de Mgr Bertrand Blanchet,

évêque de Rimouski

Avril 2004

---

Monsieur le président,  
Messieurs et mesdames les commissaires,

merci de me permettre d'exprimer quelques points de vue sur la gestion de la forêt publique. Il ne manquera sans doute pas d'intervenants compétents dans les domaines scientifique et technique. Mais j'apprécie que des personnes de diverses appartenances puissent présenter d'autres approches, à même d'autres regards. La Commission peut servir d'agora où l'on développe une vision de la forêt québécoise susceptible d'être partagée par le plus grand nombre possible.

### **1. La forêt, un patrimoine**

Au fil des ans, nous avons découvert les liens entre les diverses composantes d'une forêt : roche-mère, type de sol et d'humus, nappe phréatique, microflore et microfaune, flore et faune, conditions climatiques, etc. Il en résulte un équilibre dynamique caractéristique d'un écosystème forestier original. À cet égard, nous pourrions bien dire qu'une forêt ou un peuplement forestier est un patrimoine que la nature elle-même nous a légué. Or l'expérience nous a appris qu'une modification substantielle de l'une ou l'autre de ces composantes peut altérer l'écosystème et l'appauvrir. La nature nous invite donc à respecter les rythmes biologiques, à modérer nos impatiences, à développer le sens de la limite, etc.

Mais la forêt est également un patrimoine qui nous a été légué par nos pères (et nos mères). Il nous revient, à notre tour, de la léguer, en aussi bonne condition que possible, aux générations qui viennent. Au sens strict, on n'est pas propriétaire d'un patrimoine; on en est le gérant, l'intendant. La forêt est propriété de toutes les générations et chacune doit en assurer une gestion responsable. La propriété privée elle-même est grevée d'une hypothèque sociale (Thomas d'Aquin parlait déjà en son temps de la destination universelle des biens). Voir

la forêt sous cet angle nous aide aussi à développer le sens de la limite : elle nous est tout simplement confiée.

Lorsque, ces derniers mois, la société québécoise a exprimé son inquiétude à l'égard de la condition de nos forêts, elle a manifesté qu'elle se reconnaissait collectivement responsable de ce patrimoine. Réaction à la fois saine et juste.

Quant à la forêt bas-laurentienne, elle est mal en point. Nous n'avons pas respecté ses lois et ses rythmes. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes et les communautés qui en subissent les conséquences dramatiques.

Mais toute situation de crise comporte un volet positif : elle provoque une nouvelle réflexion, elle invite à un nouveau départ. C'est donc le moment de nous redire quelle sorte de forêt nous voulons léguer à la génération montante. En conséquence, quel mode d'exploitation voulons-nous privilégier?

## **2. À qui doit bénéficier la forêt?**

Le premier choix à faire me paraît le suivant : à qui doit bénéficier la forêt? La majeure partie de la forêt québécoise est publique : elle constitue un bien commun de toute la société québécoise. C'est donc l'ensemble de la population québécoise et, au premier chef, nos gouvernants qui ont la responsabilité de sa santé et de sa gestion.

Mais il convient que les premiers bénéficiaires de son exploitation soient les populations rurales vivant à proximité ou au cœur de cette forêt. Par exemple, comment ne pas déplorer que les habitants de la rive nord de la Gaspésie bénéficient si peu de la forêt toute proche. Il y a plusieurs années déjà, des études et des consultations indépendantes avaient convaincu le Parti québécois de proposer dans son programme la mise en place d'un certain nombre de fermes forestières – sans qu'il y ait eu de suites; n'y a-t-il pas lieu de faire des pas dans cette direction? L'exemple des métairies constitue une des façons de recentrer l'utilisation de la forêt sur les personnes et leurs communautés. Un groupe de réflexion au Bas Saint-Laurent propose le transfert de certains pouvoirs réservés jusqu'ici aux industriels à une Commission forestière régionale relevant de la Conférence régionale des élus (CRE). Cette commission regroupe une soixantaine d'utilisateurs de la forêt. Cette initiative, d'esprit tout à fait démocratique, mérite d'être étudiée sérieusement. De plus, la multiplication des entreprises, même très modestes, de

deuxième et de troisième transformation, permet des retombées immédiates sur les communautés rurales.

### **3. Le maintien des écosystèmes naturels**

Idéalement, nous devrions privilégier les modes d'exploitation qui permettent le maintien des écosystèmes naturels. Ce qui signifie, en particulier : que soient limitées au minimum les coupes à blanc, que soient privilégiées les coupes sélectives ou les récoltes en rotations courtes, que soit favorisée la régénération naturelle, que le choix des espèces à replanter respecte la composition des forêts climaciques (celles qui résultent des conditions écologiques régionales). On peut s'étonner que dans une forêt mixte comme celle du Bas Saint-Laurent, la plantation se fasse presque uniquement avec des conifères. Il en résulte une acidification des humus, un appauvrissement du milieu, une perte de biodiversité. Seul le respect des écosystèmes préserve l'habitat d'une multitude d'êtres vivants et peut garantir une utilisation polyvalente de la forêt. Seul il maintient les conditions de la nappe phréatique et surtout des humus forestiers, dont les fonctions sont capitales. À cet égard, certaines formes d'exploitation abîment un pourcentage beaucoup trop élevé de sols et d'humus forestiers.

Par ailleurs, nos érablières sont généralement aménagées de manière à respecter la nature et la dynamique de leur écosystème; ce qui en fait un bel exemple de développement durable.

Dans la conjoncture actuelle, cette proposition paraîtra probablement idéaliste, voire irréaliste. Les exigences de la compétition internationale favorisent davantage la coupe à blanc, la replantation et donc une transformation progressive de la forêt. Celle-ci prend alors la forme de rangées bien alignées de deux ou trois espèces d'arbres. Et avec une perte majeure de biodiversité et de polyvalence! Est-ce bien cette forêt que nous voulons léguer? Ne peut-on pas penser qu'à plus ou moins long terme, une certification du mode d'exploitation forestière finira par s'imposer, même sur les marchés internationaux?

### **4. Un rendement accru**

Nous avons misé jusqu'ici sur un objectif de rendement soutenu : une application du concept de développement durable. Mais nous n'avons pu ou su l'atteindre. Pourtant, ici comme en d'autres pays, l'expérience révèle que le rendement de nos forêts publiques est loin d'être optimal. Des interventions appropriées à diverses étapes de la croissance des arbres permettraient un rendement forestier non seulement soutenu mais accru. La protection des jeunes arbres qui ne

sont pas récoltés est de nature à accroître le rendement. Ajoutons le fait que des espaces considérables, autrefois consacrés à l'agriculture, sont présentement en friche ou demeurent largement improductifs. Un effort accru de plantation devrait les mettre sans retard sur la voie de la productivité.

## **5. Le défi de la main-d'œuvre**

Un défi s'avère de plus en plus critique : celui de la main-d'œuvre. Il tient, pour une bonne part, au fait que le travail forestier est peu valorisé. De jeunes ruraux préfèrent quitter leur région plutôt que de travailler en forêt. Tant les salaires que les conditions de travail ne présentent guère d'attrait.

La meilleure façon de valoriser le travail forestier consiste sans doute à miser sur la formation. En effet, miser sur l'intelligence s'avère toujours un bon pari. Si les personnes qui oeuvrent en forêt ont une meilleure intelligence de ce qu'est une forêt, de ses associations végétales, des caractéristiques de ses sols et de ses humus, de ses dynamismes évolutifs, de sa réponse aux travaux d'aménagements, etc., elles ont de bonnes chances de développer un réel intérêt pour leur métier. Ce qui s'avère encore plus vrai si elles ne sont pas confinées à des travaux de simples exécutants. On le voit dans la forêt privée, le fait d'assumer de plus grandes responsabilités suscite l'intérêt et valorise le travail.

## **Conclusion**

La population québécoise sera redevable à la Commission si, en plus de l'informer sur l'état actuel de la forêt québécoise, elle lui présente une vision de ce qu'elle pourrait et devrait être, particulièrement au bénéfice des générations montantes.

+ Bertrand Blanchet  
évêque de Rimouski